

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/CB

Objet

AVANCE SUR SUBVENTION 1989
-ANIMATION ROYAN-

DATE DE CONVOCATION

3 Novembre 1988

DATE D'AFFICHAGE

3 Novembre 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le 10 Novembre à 19 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. TAP, BOUTET, MOS
DAUZIDOU, BENOIT, Mme BUCHET Adjointes

M. BARBAT, M. le BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU, BIROLLEAU - Mme CENAC

M. COUNIL - Mme DEGAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN - JEAN -

MM. LACOTTE-LAPERCHE-LEGUEUT-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-

REVOLAT-RIVES-ROUDOT-THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Monsieur BUSSEREAU par M. BENOIT
Mme LAFAYE par Me TAP
Monsieur CANDAU par M. LE GUEUT
Monsieur POTENNEC par Mme DE GAYE

Absent : M. GEDFFROY

M. le DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Il est proposé d'accorder une
avance sur subvention à ANIMATION ROYAN pour faire face
à la préparation de la prochaine saison 1989.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. d'accorder une avance sur subvention au titre de
l'exercice 1989 de 200.000 F (Deux cent mille francs)
à ANIMATION ROYAN

. Cette avance sera versée au début du mois de janvier
1989 étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le
montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en
1989 par la Ville de ROYAN à l'Association ANIMATION ROYAN.

. Cette dépense sera inscrite au chapitre 940, Article 657.0
du Budget Primitif de l'exercice 1989.

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les Membres Présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,

Y. TAP

RECU A LA MAIRIE DE ROYAN
21. NOV. 1988
APPLI. 2-3-1988